

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 15216

Numéro SIREN : 821 239 795

Nom ou dénomination : 235th BARBER STREET

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2018 sous le numéro de dépôt 6714



1800869201

DATE DEPOT : 2018-01-22

NUMERO DE DEPOT : 2018R006714

N° GESTION : 2016B15216

N° SIREN : 821239795

DENOMINATION : 235th BARBER STREET

ADRESSE : 25 boulevard du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2017/03/20

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

2016 B 15216 .

**235<sup>th</sup> BARBER STREET**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.000 euros  
Siège social : 25, boulevard du Temple – 75003 Paris  
RCS Paris 821 239 795

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 MARS 2017**

DI-720.3.2017-CZ

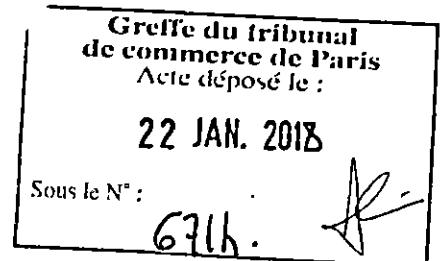
L'an deux mille dix-sept,  
Et le vingt mars à neuf heures,

Monsieur Fouad Mahli, né le 28 mars 1980 à Paris (14<sup>e</sup>), de nationalité française, demeurant 23, rue des Fossés-Saint-Jacques – 75005 Paris, agissant en qualité d'associé unique de la société 235<sup>th</sup> BARBER STREET, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2.000 euros, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 821 239 795, dont le siège social est sis 25, boulevard du Temple – 75003 Paris (la "Société"),

connaissance prise des documents suivants, qui ont été mis à sa disposition dans les délais prescrits par la loi :

- la lettre de démission du Président ;
- les statuts de la Société ; et
- le projet du texte des décisions,

a pris les décisions inscrites à l'ordre du jour suivant :



**ORDRE DU JOUR**

- Constatation de la démission du Président ;
- Nomination du nouveau Président de la Société ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

\*  
\*                      \*

**Première décision**

*Constatation de la démission du Président*

L'associé unique, connaissance prise de la lettre de démission du Président,

prend acte et accepte sans réserve la démission de Monsieur Fouad Mahli de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour, \_\_\_\_\_

prend acte que Monsieur Fouad Mahli a déclaré être intégralement rempli de ses droits et renoncer de manière ferme, définitive et irrévocable à introduire la moindre action ultérieure relative aux modalités et conditions de la cessation de ses fonctions,

donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Fouad Mahli de l'accomplissement de ses fonctions de Président de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

SS                      FR

**Deuxième décision**  
*Nomination du nouveau Président de la Société*

L'associé unique,

décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Fouad Mahli, démissionnaire :

**Monsieur Sambou Sissoko**, né le 9 novembre 1987 à Paris (11<sup>e</sup>), de nationalité française, demeurant 48, avenue du Pônant - 92390 Villeneuve-la-Garenne.

décide que le Président ne sera pas rémunéré au titre de l'accomplissement de ses fonctions mais qu'il aura droit au remboursement des frais engagés dans ce cadre, sur présentation des justificatifs idoines.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

**Troisième décision**  
*Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'associé unique, en conséquence des décisions qui précèdent,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour faire tout dépôt ou accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

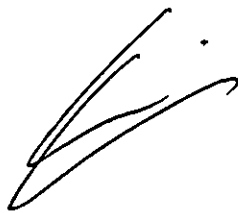
\*

\*

\*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique, et qui sera répertorié sur le registre idoine.

*Bon pour acceptation des fonctions de président.*



\_\_\_\_\_  
**Monsieur Fouad Mahli**  
Associé unique



\_\_\_\_\_  
**Monsieur Sambou Sissoko**  
Président (\*)

(\*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour acceptation des fonctions de Président".

SS      FN